



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly –
Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 10

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 15 septembre 2010 à 20h15 à Ecublens
Grande Salle du Motty (Place du Motty 4)

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2010
4. Correspondances
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Assermentation de deux délégués représentant la Commune de Renens
8. Préavis n° 05/2010 : *Budget de l'Association de communes pour la sécurité dans l'ouest lausannois pour l'année 2011*
9. Motions, postulats, interpellations
10. Questions
11. Divers

M. le Président Delessert ouvre la séance à 20h15.

1. Appel

18 délégués sont présents. Les communes sont toutes représentées, le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2010

Le procès-verbal est adopté tel que rédigé, à l'unanimité moins 1 abstention.

4. Correspondances

M. Delessert informe l'assemblée que le bureau a transmis une lettre de vœux de rétablissement à Mme Vergara, de Prilly, atteinte dans sa santé.

5. Communications du Bureau

M. Delessert demande aux délégués de communiquer jusqu'à ce soir d'éventuelles erreurs concernant le décompte de leurs indemnités.

Il signale que la prochaine séance du conseil intercommunal aura lieu le mercredi 26 janvier 2011 à 20h15, en principe à Prilly. Elle aura pour objet unique le traitement du futur règlement de police intercommunal.

6. Communications du Comité de direction

M. Etienne Lasserre signale une plus-value sur les comptes 2010, décidée en urgence par le Comité de direction : il s'agit du financement de 2 collaborateurs de la police de Lausanne participant au groupe de travail sur la police coordonnée au niveau cantonal. Ce groupe fonctionne depuis le début de l'année et Lausanne demande que la CDPMV participe à son financement à raison d'un franc par habitant, soit fr. 66'949,-- pour la Polouest. Une somme de fr. 50'000,-- a été attribuée aux comptes de cette année et le solde sera porté au budget de l'année prochaine.

M. Olivier Barraud, en tant que président de la Commission de gestion, s'étonne de cette pratique. La commission aurait dû être consultée. Il pense que ce mode de faire est un artifice et avoue une certaine frustration face à cette pratique, qu'il désapprouve.

M. Lasserre répond que le Comité de direction a été informé de cette nécessité de financement lors de l'assemblée de la CDPMV du 8 juin. La décision devait être prise immédiatement, le soir-même, et le comité a été pris de court.

7. Assermentation de 2 délégués représentant la Commune de Renens

M. Thierry Brandt est excusé aujourd'hui pour raison de déplacement professionnel. Il sera assermenté à la prochaine séance.

M. Antoine Philippe est assermenté séance tenante.

Le Conseil intercommunal compte dès lors 19 membres présents.

8. Préavis n° 05/2010 : *Budget de l'Association de communes pour la sécurité dans l'ouest lausannois pour l'année 2011*

M. Delessert ouvre la discussion. Il passe en revue le budget point par point.

M. Rod constate que le poste 6001.3116 "achat de matériel spécialisé", passe de fr. 18'500,-- au budget 2010 à fr. 73'000,-- au budget 2011. Il demande combien coûte un radar, puisque c'est l'acquisition d'un de ces appareils qui explique cette hausse, selon les commentaires.

M. Lasserre répond qu'un radar Oechsner coûte fr. 71'000,--.

M. Rod constate une hausse globale de 5% de la participation des communes, alors que celle de Chavannes est de 17%.

M. Lasserre rappelle que plusieurs éléments avaient été fixés au départ, en particulier le nombre d'interventions, le point d'impôt net des communes (qui dépend du résultat financier de l'année précédente), le nombre d'habitants. Il relève que Prilly a aussi eu une forte hausse en 2009.

M. Olivier Barraud précise qu'il faut être prudent si on compare les budgets avec les comptes. Par exemple, en 2009, il y avait une ristourne aux communes, ce qui altère la comparaison. Il faut donc comparer les comptes avec les comptes et les budgets avec les budgets.

M. Mühlethaler voudrait savoir si l'augmentation du poste 6100.3093 "frais sanitaires" provient de la vaccination contre la grippe H1N1.

M. Lasserre confirme que c'est bien le cas, mais que ce poste comprend aussi la vaccination contre l'hépatite B et des permis spéciaux.

M. Delessert précise qu'à page 9, il s'agit du "Plan d'investissements par direction", et non des "Comptes d'investissements par direction". Il ne s'agit que de prévisions de dépenses par le Comité de direction.

M. Mühlethaler remercie le Comité de direction et l'état-major d'avoir pris le temps de réaliser l'annexe. Il souhaite qu'elle devienne une tradition et soit jointe à chaque budget.

Le Comité de direction en prend acte.

M. Rod constate certains mots en anglais dans le rapport, notamment à page 2. Il souhaiterait que les termes français soient systématiquement utilisés.

M. Delessert félicite et remercie la Commission de gestion pour l'excellent travail fourni lors de l'étude du préavis et pour la rédaction du rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. Delessert clôt la discussion.

M. Barraud donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le budget 2011 présenté par le Comité de direction,
- ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

le budget de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois".

Prend acte

du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour l'année 2011.

M. le président demande que les délégués veillent à informer leurs communes respectives des votes et décisions du Conseil intercommunal.

9. Motions, postulats, interpellations

M. Daniel Rod dépose une interpellation, signée par cinq autres délégués, intitulée "Proposition d'une "Cellule éthique" au sein de la Police de l'ouest lausannois".

M. Rod informe qu'il eu connaissance, en juin 2010, du fascicule édité par la Commune de Lausanne, qui l'a motivé à proposer la création d'une cellule éthique au sein de la Police de l'ouest. Il donne lecture de son interpellation.

M. Lasserre signale que le Comité de direction répondra à cette interpellation lors de la séance du mois de janvier 2011.

10. Questions

- M. Mühlethaler constate que la Police de l'ouest lausannois a été créée il y a quelques années. Cette police de proximité est un succès. La population vient d'être informée que les municipaux ont été délégués à la commission de police. Il s'interroge sur cette procédure eu égard à la séparation des pouvoirs.

M. Lasserre répond qu'il s'agit d'une compétence municipale et que cette possibilité vient d'être accordée aux communes de moins de 10'000 habitants.

M. Mühlethaler admet cela, mais estime qu'il y a une certaine logique derrière cette compétence, alors que c'est le syndic qui est le répondant de la sécurité. Il aimerait connaître la réflexion qui a été menée au niveau politique par les communes, sachant que le municipal est certainement aidé pour prendre des décisions en adéquation avec la loi.

M. Lasserre conseille à M. Mühlethaler d'interpeller sa municipalité s'il veut connaître les raisons de sa décision.

M. de Rham précise que la municipalité de St-Sulpice a pensé garder ainsi un contact avec la police, d'une part, et la population, d'autre part. Dans son cas, ce n'est pas très lourd, contrairement certainement à d'autres communes.

- M. Dupuis apprécie les newsletters de la police. Les informations sont bonnes et un canal de communication existe bel et bien. Par ailleurs, il relève qu'il a été interpellé tout à l'heure par la réaction de M. Barraud concernant le saucissonnage de la participation financière de Polouest aux travaux de mise en place de la police coordonnée. Il appuie l'intervention de M. Barraud.

M. Lasserre précise que le Comité de direction en a pris note.

- M. Martin, de Crissier relève qu'on voit fleurir partout des zones 30 à l'heure, ce qui nécessite de procéder à des contrôles radar. Les moyens de la Police de l'ouest lausannois sont-ils suffisants pour de tels contrôles. Si oui, cela ne va-t-il pas se faire au détriment d'autres tâches ?

M. Lasserre répond que de tels contrôles ne se feront pas au détriment d'autres tâches, car une équipe radar ne fait que cela, comme par le passé. Ces zones étaient souvent déjà limitées à 50 à l'heure auparavant, et abaisser la limite à 30 ne va pas changer la fréquence des contrôles.

M. le Commandant Séchaud précise qu'on ne fait pas de contrôle dans les zones 30 sans avoir posé des radars préventifs quelques jours à l'avance. Ce système sera également appliqué aux nouvelles zones 30.

11. Divers

M. Mühlethaler relate un incident intervenu à Crissier au mois de juin. Lors de la Fête du pain, l'église accueillait également un mariage. La Police de l'ouest, dont la proximité est primordiale, a mis en place une signalisation et un contrôle, sans fermer la route proche de l'église. Il semble que les agents ont passé 6 fois et mis 3 amendes. Les organisateurs de la Fête du pain ont protesté auprès de la municipalité. Les amendes ont par la suite été annulées, ce qui a provoqué une rumeur selon laquelle l'annulation a eu lieu car une des amendes concernait un membre de la police cantonale. M. Mühlethaler demande quelle est la latitude d'un policier ou assistant pour fermer une route ou une demi-route afin de permettre le parking plutôt que d'infliger des amendes.

M. Lasserre répond qu'à chaque manifestation, les organisateurs ont l'obligation de remplir une "feuille jaune", qui détermine les dispositions à prendre. C'est l'état-major de la police mobile qui prend les décisions nécessaires en vue de fermer une rue ou de prendre d'autres mesures.

Mme Beaud met les choses au point : il n'y a pas de parking en suffisance autour de l'église. Il a été décidé que les invités du mariage et de la fête iraient à Montassé pour se parquer. En effet, on ne peut pas fermer la route tous les samedis d'été pour les nombreux mariages accueillis par l'église. Concernant la feuille jaune pour la Fête du pain, les organisateurs n'avaient annoncé que 50 à 80 personnes, ce qui était insuffisant. S'agissant principalement de visiteurs venus du village, il n'y avait pas nécessité de fermer la route. Ce jour-là, l'assistant de police est venu plusieurs fois préventivement pour contrôler qu'il n'y ait pas d'abus. Les seules personnes qui ont été amendées – deux et non pas trois – étaient mal parquées. Si ces amendes ont été retirées, c'est parce que l'assistant et le gendarme amendé n'étaient pas d'accord sur les circonstances.

M. Mühlethaler comprend donc que l'assistant de police n'a pas de marge de manœuvre et ne peut pas prendre d'initiative s'il constate que la situation ne correspond pas à ce qui avait été annoncé par la feuille jaune.

Mme Beaud confirme qu'il doit faire appel à un officier de la police mobile pour prendre la décision, par exemple de fermer une route.

M. Delessert clôt la discussion à ce stade pour éviter de faire une affaire d'un cas particulier. Dans les débats, il demande de se limiter aux principes.

La séance est levée à 21h15.

M. Farine, municipal à Ecublens, invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Conseil intercommunal :

Le Président :

La Secrétaire :

Pascal Delessert

Claire Richard